

Genève, le 2 février 2016

Antisémitisme en Suisse romande 2016 : résurgence de l'extrême droite et radicalisation de la « dissidence »

La CICAD publie son rapport annuel d'analyse de l'antisémitisme en Suisse romande.

Même si la Suisse est plutôt épargnée face aux actes violents à l'encontre des juifs qu'ont connus d'autres pays européens, le nombre d'actes antisémites recensés en Suisse romande reste à un niveau élevé.

La persistance de la menace djihadiste reste une préoccupation concrète pour les communautés juives, notamment après de récents développements en Suisse.

Par ailleurs, les groupes d'extrême droite dont les activités se sont accrues, ont profité de la montée des populismes et de la banalisation de l'extrémisme en Europe. Des groupes dont l'obsession antisémite reste un moteur idéologique.

Ainsi, l'année 2016 est marquée par un antisémitisme qui prend racine dans des idéologies antisémites profondes et des concepts éculés.

Parmi les **153 actes antisémites** recensés cette année, 42% ont trait à un « complot juif mondial » (22% du total des actes en 2015), 20% concernent des théories négationnistes et 22% les théories antisémites «classiques ».

Par ailleurs, une forte hausse du nombre d'actes antisémites sur les réseaux sociaux est observée en 2016 par rapport à l'année 2015. Dans leur grande majorité (68%), ces propos antisémites sont diffusés par des **groupes romands d'extrême droite**. Une cartographie de ces différentes mouvances ainsi que de leurs acteurs a été présentée lors de la **conférence de presse de présentation du rapport, le 2 février 2016**. Au-delà du recensement des actes, la CICAD propose une analyse fine de la situation et des statistiques, tout en articulant des recommandations précises pour répondre à cette problématique.

La lutte contre le racisme et l'antisémitisme doit se concevoir dans une approche d'éducation et de prévention. Des recommandations émises par la CICAD apporteront des avancées utiles face à ces problématiques

- la mise en place d'une étude afin de mettre en évidence la présence des préjugés racistes et antisémites dans les établissements scolaires
- une surveillance et une modération plus rigoureuses des réseaux sociaux, des commentaires et blogs hébergés dans certains médias
- la modification de l'article 261bis du Code Pénal afin de reconnaître la qualité de partie pour les organisations et ainsi faciliter l'action contre les contrevenants à la norme pénale contre le racisme

Nos recommandations détaillées, cas recensés, données analysées et statistiques sont consultables dans notre rapport: www.cicad.ch, rubrique Antisémitisme/rapports antisémitisme.

Ce rapport est publié le jour où se déroule la seconde édition du Diner citoyen de la CICAD. Une occasion d'aborder ces questions et recommandations face à un public de personnalités dont la présence honore cet événement.

Contact presse

CICAD

Johanne Gurfinkel - Secrétaire général
M. +41 79 332 12 67 · jgurfinkel@cicad.ch